



AVIS DE COURSE

TYPE HABITABLE

2021-2024

Nom de l'épreuve : **LA RONDE DE NUIT**

Dates complètes : **8 juillet 2023**

Lieu : **Golfe du Lion**

Autorité organisatrice : **SNGRPC**

Grade : 5 C

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2021/2024),
- 1.2 Les règles de la jauge OSIRIS
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.4 Navigation nocturne : entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du coucher du soleil les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM .
- 1.5 Quand la règle 20 s'applique un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par communication
- 1.6 Sécurité et équipement :
 - Les skippers s'engagent à respecter les mesures sanitaires en vigueur.

2. PUBLICITE

- 2.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Voir le Code de Publicité World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile. Inclure d'autres informations applicables liées à la publicité.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte aux bateaux remplissant les conditions ci-après :
Bateaux jaugés OSIRIS appartenant aux groupes de rating L (classe mini seulement), R2, R3, C et D en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 3^{ème} catégorie de navigation ou équivalent.
- 3.2 La régata est ouverte aux bateaux avec équipage, et duo

- 3.3 L'inscription sera effectuée à distance sur notre site <https://www.sngrpc.com/inscriptions-en-ligne/>, ou sur place, ou par mail.
- 3.4 Date limite d'inscription : Samedi 8 juillet 2023 à 12h
Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent disposer, au moment de leur inscription de :
- Leur licence FFVoile valide, portant le mention « compétition », ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
 - Si nécessaire l'autorisation de port de publicité.
 - Le certificat de jauge ou de conformité à jour.
- 3.5 L'organisateur demeure libre de refuser une inscription si le bateau ne semble pas en mesure d'affronter les conditions de navigation de la régate.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

20 € l'inscription du bateau, 25 € au-delà du 7 juillet, sur le site ou au club.

Les droits comprennent le stationnement des bateaux (prévenir le secrétariat), la participation à la régate.

5. PROGRAMME :

Date limite d'inscription : **Samedi 8 juillet 2023 à 12h:**

Samedi 8 juillet :

17.00 h Briefing au club

18.30 h Mise à disposition sur l'eau

Dimanche 9 juillet :

Remise des prix vers 12 heure au club.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront : [disponibles sur le site internet de la SNGRPC à https://www.sngrpc.com/ronde-de-nuit/](https://www.sngrpc.com/ronde-de-nuit/) et seront affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

Les parcours possibles à effectuer sont les suivants :

Parcours long pour vent fort :

Départ PC, parc à huitre de Frontignan, Bouée eaux saines de Sète, Les baronnets, Arrivée PC (environ 49 mn.)

Parcours court pour vent faible

Départ PC, sanatorium, émissaire sud de Palavas, houlographe, Les baronnets, arrivée PC (environ 32 mn)

Ou tout parcours que le comité de course estimera adapté en fonction des conditions météorologiques au moment du départ.

8. CLASSEMENT

8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le [système temps sur distance sans application du CVL](#).

9. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port : [Au secrétariat du club](#)

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : [à discrétion de l'organisateur](#)

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :
[SNGRPC -contact@sngrpc.com](mailto:SNGRPC-contact@sngrpc.com) - 04 66 53 29 47